



Les États-Unis font chanter l'Irak à hauteur de 50 milliards de dollars pour le forcer à signer leur accord militaire

Par [Patrick Cockburn](#)

Mondialisation.ca, 06 juin 2008

[The Independent](#) 6 juin 2008

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Militarisation](#)

Analyses: [IRAK](#)

Les Etats-Unis gardent en otage quelques 50 Mds de dollars [32 Mds €] de l'argent irakien dans la Banque de la Réserve Fédérale de New York, pour forcer le gouvernement irakien à signer un accord considéré par beaucoup d'Irakiens comme le prolongement infini de l'occupation étasunienne. C'est l'information qui été divulguée à *The Independent*.

-
AFP/Getty Images

Les négociateurs américains se servent de l'existence de 20 Mds de dollars dans des jugements en souffrance aux Etats-Unis, pour forcer leurs homologues irakiens à accepter les termes d'un accord militaire, dont les détails ont été rapportés pour la première fois hier dans ce journal.

Les réserves en devises de l'Irak sont actuellement protégées par un décret présidentiel leur conférant l'immunité d'une retenue judiciaire, mais, dans ces pourparlers, le camp étasunien a suggéré que si le mandat des Nations-Unis, en vertu duquel cet argent est retenu, expire et n'est pas remplacé par ce nouvel accord, alors les fonds irakiens perdront leur immunité. Le coût de cet incident pour l'Irak serait la perte immédiate de 20 Mds de dollars. Les Etats-Unis ont la capacité de menacer l'Irak de perdre de 40% de ses réserves en devise étrangère, parce que l'indépendance de l'Irak est toujours limitée par la légalité des sanctions et des restrictions onusiennes qui lui ont été imposées depuis que Saddam Hussein a envahi le Koweït dans les années 90. Cela signifie que l'Irak est toujours considéré comme une menace à la sécurité et à la stabilité internationales en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations-Unies^[1]. Les négociateurs américains disent que le prix à payer pour

l'Irak pour échapper au Chapitre VII est de signer une nouvelle « alliance stratégique » avec les Etats-Unis.

Cette menace de la part du camp américain souligne l'engagement personnel du Président George Bush à faire passer ce nouveau pacte d'ici au 31 juillet. Bien qu'il s'agisse en réalité d'un traité entre l'Irak et les Etats-Unis, M. Bush le décrit comme une alliance et cet accord n'a donc pas besoin d'être soumis à l'approbation du Sénat des Etats-Unis. Les Irakiens qui critiquent cet accord disent que cela signifie que l'Irak sera un Etat client dans le lequel les Etats-Unis garderont plus de 50 bases militaires. Les forces américaines auront la capacité de conduire des arrestations de citoyens irakiens et de mener des campagnes militaires sans consultation avec le gouvernement irakien. Les soldats et les contractants américains bénéficieront d'une immunité légale.

Les Etats-Unis ont précédemment nié vouloir des bases permanentes en Irak, mais les négociateurs américains soutiennent que tant qu'il y aura une clôture grillagée autour d'une installation étasunienne, même si elle est gardée par un seul soldat irakien, alors l'Irak en a la responsabilité, pas les Etats-Unis.

Les Etats-Unis ont des accords de sécurité avec de nombreux pays, mais aucun n'est occupé par 151.000 soldats américains comme l'Irak. Les Etats-Unis ne veulent même pas dire au gouvernement de Bagdad quelles forces américaines entrent ou quittent l'Irak, apparemment par peur que le gouvernement en informe les Iraniens, a dit une source irakienne.

Le fait que les réserves financières de l'Irak, qui augmentent rapidement à cause du prix élevé du pétrole, continuent d'être détenues dans la Banque de la Réserve Fédérale de New York est un autre héritage des sanctions internationales contre Saddam Hussein. En vertu du mandat des Nations-Unies, les revenus pétroliers doivent être placés dans le Fonds pour le Développement de l'Irak qui se trouve dans cette banque.

Bien que le Trésor américain exerce une forte influence sur la forme dans laquelle ces réserves sont détenues, ces fonds sont sous le contrôle du gouvernement irakien.

Les officiels irakiens disent que l'année dernière ils voulaient diversifier leurs avoirs hors du dollar, étant donné sa dépréciation, dans d'autres actifs, tels que l'euro, plus probablement pour maintenir leur valeur. Le Trésor américain y a mis son veto parce que les officiels américains craignaient que cela montre un manque de confiance dans le dollar.

Les officiels irakiens disent que la conséquence de l'action américaine a été la perte de l'équivalent de 5 Mds de dollars. Etant donnée l'intense pression américaine exercée sur un gouvernement irakien faible très dépendant du soutien des Etats-Unis, il est toujours probable que cet accord sera passé avec seulement des changements superficiels. Le Grand Ayatollah Ali al-Sistani, l'ecclésiastique chiite immensément influent, pourrait empêcher ce pacte en émettant une fatwa contre lui mais, jusqu'à présent, il ne l'a pas fait.

En début de semaine, le Grand Ayatollah a rencontré Abdul Aziz al-Hakim, le dirigeant du Conseil Suprême Islamique d'Irak (CSII), qui est le principal soutien du gouvernement irakien, et il n'a pas condamné cet accord ou appelé à un référendum. Il a dit, selon M. Hakim, que celui-ci doit garantir la souveraineté nationale de l'Irak, être transparent, disposer d'un consensus national et être approuvé par le parlement irakien. Les détracteurs de cet accord craignent que le gouvernement signe cet accord et que le parlement

l'approuvera en échange de concessions marginales.

Article original : « [US issues threat to Iraq's \\$50bn foreign reserves in military deal](#) », The Independent, 6 juin 2008.

Traduction JFG-[Questions Critiques](#).

La source originale de cet article est [The Independent](#)
Copyright © [Patrick Cockburn](#), [The Independent](#), 2008

Articles Par : [Patrick Cockburn](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca